

Date de dépôt: 22 août 2002

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant le parking à la rue Liotard

Mesdames et
Messieurs les députés,

En février 2001, l'Association des locataires de l'immeuble 5, rue de la Prairie a déposé devant le Grand Conseil une pétition visant à soutenir

«toutes démarches en vue de:

- faire évacuer les marchandises actuellement stationnées illégalement;*
- la réhabilitation de la cour intérieure;*
- l'opposition à toutes requêtes d'autorisation de construire concernant la création d'un parking ou autres aménagements.»*

Suite aux diverses auditions, la Commission des pétitions a décidé à l'unanimité de renvoyer la pétition 1143 au Conseil d'Etat, ce qui a été confirmé à l'occasion de la séance plénière du Grand Conseil du 6 avril 2001.

Depuis lors, les services compétents du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sont intervenus à plusieurs reprises auprès de la régie concernée. Ces démarches se sont révélées efficaces puisqu'à l'occasion d'un contrôle sur place effectué début juin 2002, il a été constaté que les entreprises donnant lieu aux plaintes avaient quitté les lieux, que les dépôts sur cour avaient en conséquence été débarrassés et que plus aucune voiture ne stationnait dans la partie de la cour à l'arrière des immeubles longeant la rue de la Prairie.

Les demandes des pétitionnaires sont ainsi satisfaites.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey